



CentraleSupélec

Contrat de professionnalisation

L'école CentraleSupélec propose à ses élèves ingénieurs du cursus centralien et du cursus Supélec de réaliser leur troisième année en contrat de professionnalisation.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée et comprend obligatoirement une action de professionnalisation. Ce programme s'adresse à tous les élèves âgés de 16 à 25 ans et ayant passé avec succès les 2 premières années d'école du programme ingénieur de l'un des deux cursus.

Rythme d'alternance

Cursus centralien	Cursus Supélec
Septembre : plein temps en entreprise	Septembre : plein temps en entreprise
De octobre à mars : 1 à 2 jours par semaine en entreprise	De octobre à mars : 3 jours école/2 jours entreprise (jeudi et vendredi)
D'avril à octobre : plein temps en entreprise	D'avril à aout: plein temps en entreprise

Offre pédagogique

Options/majeures accessibles en contrat de professionnalisation selon le cursus de l'élève :

Cursus centralien	Cursus Supélec
Energie Mathématiques Appliquées	
Aménagement et Construction Durables Mécanique, Aéronautique, Espace Génie Industriel Physique et ses Applications Ingénierie des Systèmes d'Information et Avancés Biotech Engineering	Automatique et Systèmes (Gif) Conversion d'Energie (Gif) Electromagnétisme et Communication (Gif) Ingénierie des Systèmes Automatisés (Rennes) Physique Appliquée aux Systèmes de Traitement de l'Information (Metz) Systèmes et Circuits Electroniques Intégrés (Gif) Systèmes, Electronique, Réseaux et Images (Rennes) Systèmes informatiques (Gif) Systèmes d'information sécurisés (Rennes) Systèmes interactifs et robotique (Metz) Télécommuncaitions (Gif)

Déroulement et cout de la formation

Durée : entre 12 mois et 14 mois

Volume horaire : environ 500 heures.

Coût de formation pour l'entreprise : 15k€/ 13k€ pour les entreprises partenaires/ 7,5k€ pour les PME

L'entreprise et l'école signent une convention de formation.

Missions en entreprise

Les missions confiées en entreprise sont valorisées dans le cursus de l'élève grâce à des livrables évalués conjointement par l'entreprise et l'école.

Candidature

Tout élève admis en troisième année peut candidater par mail avec lettre de motivation auprès de Géraldine Aude avant fin juin. La signature du contrat doit se faire avant le jour de la rentrée en troisième année.

Recherche de contrat

Toutes les offres reçues directement des entreprises sont transmises à tous les candidats en recherche de contrat. Les élèves sont accompagnés dans leurs recherches : relecture de CV, lettre de motivation, ciblage et recherche des offres. Les élèves postulent directement sur les offres qui les intéressent.

Avantages

Entreprise	Alternant
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les compétences d'un élève-ingénieur bénéficiant d'une formation de haut niveau Attirer et reconnaître un futur collaborateur Bénéficier d'un appui financier de l'OPCA pour la prise en charge des coûts de formation Diversifier et sécuriser les recrutements 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre ses études tout en s'appuyant sur les compétences techniques et humaines acquises en entreprise Démontrer tout son potentiel en vue d'un futur CDI Bénéficier d'une véritable expérience professionnelle sous statut de salarié et être rémunéré

Contact : Géraldine AUDE, Adjointe au Directeur des Etudes en charge de l'Alternance de CentraleSupélec, geraldine.aude@centralesupelec.fr